

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.005

L'An deux Mille Neuf, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 février 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 février 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par M. LE GUEUT

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mme CHABANEAU, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	29
Nombre de votants :	31

Mme GRAMMATICO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : **Marché de mise à disposition, installation, maintenance et exploitation des mobiliers urbains**
Avenants n° 1 aux lots n° 1 et n° 2

RAPPORTEUR : Mme FAUQUET-MOLL

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 30 octobre 2007, le conseil municipal a attribué le marché de mise à disposition, installation, maintenance et exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la commune de Royan à la Sarl Spacéo, (lot n°1 : Abris voyageurs, mobilier d'information de format 2m2 et mats porte-affiches et lot n°2 : Mobilier d'information de format 8m2).

Le marché prévoyait dans l'acte d'engagement que soit établie une redevance minimale par mobilier, ceci permettant d'établir le montant total de la redevance versée à la Ville de Royan pour l'année.

La Sarl Spacéo a été retenue, pour le lot n° 1, sur la base d'une redevance d'occupation du domaine de 30 240 euros hors taxes, soit 36.167,04 €TTC.

La Sarl Spacéo a été retenue, pour le lot n° 2, sur la base d'une redevance d'occupation du domaine de 21.600,00 euros hors taxes, soit 25.833,60 €TTC.

Or, les redevances d'occupation du domaine public n'étant pas soumises à la taxe sur la valeur ajoutée, il convient de fixer la redevance à un montant sans taxe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU les projets d'avenants 1 aux lots n° 1 et n° 2
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur Le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant 1 au marché de mise à disposition, d'installation, de maintenance et d'exploitation des mobiliers urbains sur le territoire de la commune de Royan conclu avec la Sarl Spacéo pour le lot n° 1 : Abris voyageurs, mobilier d'information de format 2m2 et mats porte-affiches et le lot n° 2 : Mobilier d'information de format 8m2.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 23 février 2009

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT